## AR Prefecture

007-250700358-20230123-2023015-DE Reçu le 25/01/2023



## COMITÉ SYNDICAL Délibération n° 12

## **SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102 Membres présents : 60

Pourvoir: 1 Excusés: 23

Membres votants: 61

## **OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS. EXERCICE 2023**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, il est proposé au Comité Syndical de reconduire les subventions ou participations à divers organismes, à savoir :

Energies Sans Frontières : 8 100.00 €
Entente TEARA 3 000.00 €
Amicale du Personnel du SDE : 75 000.00 €
ALECO7 20 000.00 €

Il appartient au Comité syndical de se prononcer sur l'attribution des subventions ci-dessus. A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical se déclarent favorables à ces propositions.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le ......et de sa publication ou notification le ......et